

GCS-MRSI RéPPOP38
16, rue du Tour de l'Eau
38400 Saint Martin d'Hères
Tel : 04 76 24 90 33
Fax : 04 76 70 02 94
reppop38@gcsmrsi.fr
SIREN : 752 189 753 - APE : 8690F



FORMULAIRE D'ADHESION DU PROFESSIONNEL AU RÉPPOP38

Nom et Prénom :

Profession :

Numéro d'identification ADELI :

Numéro de Siret :

Adresse professionnelle :

.....

Téléphone : Portable :

Email :

Cachet :

J'ai bien pris connaissance :

⇒ De la Charte du réseau RéPPOP38,

⇒ De la Convention constitutive du réseau RéPPOP38.

Et je m'engage à adhérer à la Charte du RéPPOP38 et à en respecter les dispositions.

Afin de faciliter la gestion comptable du règlement des actes dérogatoires, je vous fais parvenir un Relevé d'Identité Bancaire (norme européenne BIC/IBAN).

Date :

Signature :

IMPORTANT

Les prestations dérogatoires seront réglées directement aux professionnels de santé par le réseau. Pour ces actes, les professionnels ne devront donc ni établir de feuille de soins traditionnelle, ni réclamer un règlement direct au patient.

Les autres actes réalisés par les professionnels de santé conventionnés restent rémunérés selon la cotation à la NGAP par l'organisme de rattachement du patient. Hormis pour les actes dérogatoires directement payés par le réseau au professionnel, il n'y a donc en dehors d'une reconnaissance d'ALD, aucune dispense d'avance de frais, ou d'exonération du ticket modérateur prévue pour tous les autres actes au bénéfice du patient.

Dans le cas où le médecin susceptible de percevoir le forfait de coordination, pour la prise en charge d'un patient en ALD du réseau, est également le médecin traitant de ce patient (au sens de la Convention médicale parue au JO 11/02/2005), la valeur du forfait de coordination est de 80 euros. En effet, la nouvelle convention médicale prévoit, à son article 1.1.4, l'attribution d'une rémunération spécifique de 40 € par an et par patient en ALD.

Dans le cas où plusieurs professionnels d'une même catégorie participent successivement à la prise en charge d'un même patient, ils doivent se répartir le forfait annuel au prorata de leur participation.

Adhésion n°20__-__-__ enregistrée le / /

Signature RéPPOP38 :

Adhésion non enregistrée - Motif :